



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation compensatrice

Question écrite n° 62386

## Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la question de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). En effet, cette allocation, accordée aux personnes handicapées, perd régulièrement de sa valeur par rapport au SMIC et elle ne permet plus que de rémunérer 3 heures de tierce personne par jour lorsqu'elle est accordée à son taux maximum, soit 4705 francs par mois, ce qui est insuffisant pour garantir le maintien à domicile des personnes gravement handicapées. Alors que le Gouvernement a mis en place une allocation personnalisée d'autonomie dont le montant maximum atteint 7 000 francs par mois, il souhaiterait connaître sa position sur la question du montant de l'ACTP et lui demande quelles mesures elle envisage de prendre en faveur des personnes handicapées dont l'autonomie, comme pour les personnes âgées dépendantes, est fortement réduite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62386

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juin 2001, page 3479